



Commune de Genolier Conseil communal

DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 mars 2026

1. ACCEPTATION du préavis 76/2025

concernant le traitement des indemnités de la Municipalité – législature 2026-2031.

2. ACCEPTATION du préavis 79/2025

concernant une demande de crédit de CHF 42'000.- TTC destinée à la réfection de la citerne de récupération des eaux pluviales de la Genolière.

3. ACCEPTATION du préavis 80/2026

concernant une demande de crédit de CHF 500'000.- TTC destinée à la mise en sécurité et en conformité du bâtiment le Gossan incluant la mise à jour des luminaires et la mise en passe de toutes les portes du bâtiment.

Genolier, le 05 mars 2026

Conformément aux articles 162 et ss LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil :

La Présidente

Carine Maeder



La Secrétaire

Laurence Werlen

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Commune de Genolier Conseil communal

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch